

aussteilen lassen im Saal am NR Müller, Ko.  
 am 28. Sept. 1960 + 1 BX Präs. SR Müller, Ko. Müller  
 79



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

Kontr.-Nr.  
 No de contr.  
 N. di contr.

015.2

Vertraulich

NR II/60

P R O T O K O L L

der Sitzung der Militärkommission des Nationalrates,

Dienstag, den 13. September 1960, 08.15 Uhr,

im Zimmer III des Parlamentsgebäudes in Bern.

\* \* \*

Vorsitz: Nationalrat Furgler, Präsident.

Anwesend sind die Kommissionsmitglieder:

HH. Nationalräte Bachmann-Aarau, Borel Georges, Chamorel, de Courten,  
 Glasson, Graf, Hackhofer, Oprecht, Raschein, Schwendinger,  
 Weber-Thun und Weibel.

Entschuldigt abwesend:

HH. Nationalräte Freimüller und Rutishauser.

An der Sitzung nehmen teil:

Bundesrat P. Chaudet, Chef des Eidg. Militärdepartements,  
 Oberstkorpskdt. J. Annasohn, Generalstabschef,  
 Fürsprecher A. Kaech, Direktor der Eidg. Militärverwaltung,  
 Oberstbrig. R. v. Wattenwyl, Chef der Kriegstechnischen Abteilung,  
 Oberst i.Gst. R. Stucki, Chef der Materialsektion der Generalstabsabteilung.

Sekretär: Fürsprecher Hs. Keller, Kriegstechnische Abteilung.

\* \* \*



- 2 -

Einziges Traktandum:Botschaft und Beschlussesentwurf  
über die Beschaffung von Panzern

Der Vorsitzende eröffnet die Sitzung und begrüsst die Herren Bundesrat Chaudet, Oberstkorpskommandant Annasohn, Direktor Kaech, Oberstbrigadier R. v. Wattenwyl und Oberst Stucki. Er teilt mit, dass Herr Nationalrat Rutishauser sich einer Operation habe unterziehen müssen und deshalb der heutigen Sitzung fernbleiben müsse. Er werde ihm die Wünsche der Kommission für eine baldige Genesung übermitteln. Zur Behandlung stehe als einziges Geschäft die Botschaft und der Beschlussesentwurf über die Beschaffung von Panzern, wobei er vorerst Herrn Bundesrat Chaudet und seinen Mitarbeitern das Wort erteilen möchte, um hierauf die Eintretensdebatte und die Detailberatung durchzuführen.

M. P. Chaudet, Conseiller fédéral, fait les déclarations suivantes:

L'affaire dont votre commission est appelée à s'occuper aujourd'hui présente un caractère assez exceptionnel, encore qu'elle connaisse, comme nous le verrons tout à l'heure, un certain nombre de précédents. Il est facile de comprendre qu'elle ait ému l'opinion publique et fourni matière, dans la presse en particulier, à des commentaires pour le moins fantaisistes. Des voix véhémentes se sont élevées contre le fait qu'on puisse projeter d'acheter de la "camelote pour la Patrie". Dans la "Weltwoche" l'excellent caricaturiste H.U. Steger s'est inspiré de la proposition du Conseil fédéral pour en faire un tableau que je ne vois aucun inconvénient à mettre en circulation. Ce tableau exprime en quelques traits ce que d'autres ont décrit en termes plus ou moins proches de la vérité.

Nous ne sommes pas du tout surpris que les circonstances dans lesquelles nous vous demandons d'approuver cette nouvelle acquisition de matériel de guerre soulèvent quelques hésitations. Je peux vous assurer d'emblée que le département militaire aussi bien que le Conseil fédéral ont abordé l'affaire avec toute la circonspection et la prudence requises et qu'ils l'ont soumise à un examen très critique, examen dont le résultat a été du reste tout à fait concluant.

Au caractère particulier de l'affaire s'est encore ajouté, lorsqu'il s'est agi de prendre une décision, le fait que l'offre dont nous étions saisis survenait à un moment peu favorable. Le Conseil fédéral savait que - par une coïncidence malheureuse - une relation pourrait être établie entre la proposition d'acquisition de chars et celle de la réorganisation de l'armée. Cette coïncidence dans le temps risquait ainsi de l'exposer au reproche de préjuger la décision des Chambres quant à la réorganisation. Le Conseil fédéral a dû tenir compte de la confusion que risquait de créer son message, dans lequel certains ne manqueraient pas de voir une manoeuvre tendant à engager les opérations d'équipement et d'armement de nos troupes avant que les décisions de

principe concernant la nouvelle forme à donner à notre armée n'aient été prises. Depuis la séance de Sils-Maria les positions se sont quelque peu précisées. Nous savons en effet que personne - ni chez ceux qui soutiennent les projets du Conseil fédéral, ni chez ceux qui les combattent - ne s'oppose à une augmentation du nombre de chars, telle qu'elle est envisagée par le Conseil fédéral.

Malgré des auspices qui étaient loin d'être tous favorables et bien que conscient de s'exposer ainsi à la critique, le Conseil fédéral a cependant décidé d'entrer en matière et de vous proposer l'acquisition de 100 chars Centurion MK V en provenance de l'Union sud-africaine. A son avis, les avantages de cet achat sont tels qu'ils ne sauraient être négligés. Je veux croire que votre commission - comme celle du Conseil des Etats - pourra aussi se convaincre qu'il vaut la peine de donner suite à cette proposition.

En motivant celle-ci, je ne veux pas abuser de votre temps et vous répéter ce que contient le message. Je tiens plutôt à vous donner, directement ou par les soins de mes collaborateurs, quelques informations complémentaires que, pour une raison ou pour une autre, le message ne pouvait contenir.

Je relève tout d'abord que les "achats d'occasion de matériel de guerre" n'ont pas ce caractère si exceptionnel que soulignent certains de ceux qui critiquent la proposition. Il suffit de rappeler qu'après la dernière guerre mondiale nous avons acheté pour pas moins de 65 millions de francs de matériels de surplus. Les chasseurs de chars G 13, qui devraient être remplacés par les chars sud-africains peuvent être considérés, eux aussi, d'un certain point de vue comme achat d'occasion. Ils avaient été commandés par les Allemands à la Tchécoslovaquie - c'est-à-dire au "Protectorat général" ainsi qu'on l'appelait dans le Reich de Hitler. Après leur libération, les Tchèques n'avaient pas l'emploi de ce matériel. Nous l'avons acheté à un prix avantageux et les G 13 sont encore aujourd'hui en usage.

De bonnes expériences ont aussi été faites avec d'autres matériels d'occasion que nous avons achetés après la guerre, tels que les avions du type "Mustang", les quelque 1500 Jeeps, les 3000 camions, les matériels de transmission et d'autres encore. Une seule exception est à signaler: celle des 67 "Staghound", de peu glorieuse mémoire, qui n'ont pas convenu à nos exigences et à nos conditions.

La question de savoir si les matériels qui nous sont offerts par l'Union sud-africaine répondent à nos besoins ne se pose même pas. Ces matériels s'incorporent à la série de chars de combat que nous possédons déjà. En effet les chars offerts du type MK V sont pratiquement identiques aux 100 chars MK III constituant la première série que nous avons introduite dans les années 1955/1956. La seule différence importante existant entre ces deux types d'engins réside dans l'origine de la mitrailleuse. Le char MK III est équipé d'une mitrailleuse anglaise tandis que le MK V possède une mitrailleuse américaine, la même du reste qui équipait les chars MK VII constituant la deuxième série d'engins que nous avons introduite. Cette différence n'a aucune importance pour nous car, de toute façon, nous avons équipé tous nos Centurions de la mitrailleuse suisse mod. 51 et nous prévoyons également d'en équiper les chars constituant la troisième série dont nous vous proposons l'acquisition. Ces chars sont utilisés en grand nombre dans les armées étrangères et comptent actuellement encore parmi les meilleurs dont disposent les armées occidentales. Monsieur le chef de l'état-major général vous donnera, si vous le désirez, une appréciation sur les matériels dont il s'agit. Il renseignera aussi la commis-

- 4 -

sion sur l'usage auquel ces chars sont destinés.

La convenance du matériel n'est donc pas mise en cause, pas plus que ses possibilités d'emploi. Je me réfère à ce sujet aux renseignements qui vous sont donnés dans le message et aux explications que vous fournira encore le chef de l'état-major général.

Au moment où nous avons eu connaissance de la possibilité de l'acquérir, il s'agissait de savoir si l'état dans lequel ce matériel se trouvait permettait qu'on donnât suite au projet d'acquisition. Toute l'attention nécessaire a été vouée à cette question. Du 18 février au 20 mars 1960, nos experts ont examiné sur place - pièce par pièce - ce qui faisait l'objet d'une transaction éventuelle. J'entends par experts, les spécialistes chargés de l'entretien des Centurions dans notre armée. Ce sont des hommes qui connaissent donc cet engin à la perfection. Il ne s'agissait pas de savoir si les chars répondaient à nos besoins, mais de vérifier leur état. Ce n'est donc pas une délégation d'officiers qui a été envoyée en Afrique du Sud, mais 4 spécialistes des ateliers fédéraux de construction à Thoune (1 contre-maître, 1 assistant technique, un chef ouvrier de IIIe classe et un contrôleur) sous la direction de Monsieur Würigler, ingénieur, chef de section du service technique militaire. Monsieur Würigler est à votre disposition pour un compte-rendu de vive voix de sa mission. Les résultats des travaux de notre délégation, qui est restée quelque 4 semaines en Afrique du Sud, sont consignés dans le message. Toute garantie peut être donnée que 100 blindés - ils sont déjà marqués - pourront être remis à l'état de neuf tout en restant à un niveau de prix exceptionnellement avantageux. En limitant l'achat à 100 pièces, il a été possible de choisir et de ne prendre que les meilleurs parmi les 200 chars que le vendeur avait à disposition.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a exprimé de manière très pressante - pour des raisons faciles à comprendre - le voeu qu'on ne fasse pas état du fait que la Suisse a la possibilité de choisir. Si cela était connu, le reste du matériel subirait une dévaluation certaine. Nous avons donc été prudents en formulant le texte de notre message, et nous serons prudents aussi dans nos déclarations devant les Chambres. Votre commission a cependant le droit d'être orientée à fond.

Les assurances que nous avons données sur l'état des chars dans le message n'ont pas permis de dissiper complètement un certain malaise dans l'opinion publique. La chose est assez compréhensible. Lorsqu'on offre à un particulier une voiture d'occasion, sa première question tend naturellement à savoir pour quelles raisons le propriétaire veut s'en défaire.

Vous n'aurez aucune peine à saisir qu'il ne nous était guère possible de répondre dans le message à une telle question. Je tiens toutefois à m'exprimer devant votre commission.

Ainsi que certains journaux ont pu déjà l'annoncer, la libération des Centurions en Afrique du Sud est en relation avec les modifications qui sont intervenues dans la stratégie défensive du Commonwealth britannique. Notre ministre en Afrique du Sud nous a donné à ce sujet les renseignements suivants:

Dans le cadre de la défense du British Commonwealth et de la stratégie défensive occidentale en général, telle qu'elle avait été fixée dans le Pacte de Bagdad, l'Union sud-africaine avait pris l'engagement, en cas de conflit, d'intervenir avec une division blindée au Moyen-Orient.

Le matériel destiné à cette division a été livré à l'Afrique du sud par l'Angleterre. Il a été emmagasiné à Durban et dans les environs. A peine cette mesure était-elle réalisée que la stratégie défensive qu'elle devait servir se voyait condamnée par l'aventure de Suez, pour devenir totalement illusoire encore lors de l'écroulement du Pacte de Bagdad. Peut-être aussi, à la suite de certaines modifications dans la structure du Commonwealth britannique et dans les relations entre l'Union sud-africaine et l'Angleterre, l'Union fut-elle dégagée de l'obligation de mettre à disposition cette division blindée en cas de conflit dans le Moyen-Orient. Le matériel acquis dans ce but devenait ainsi superflu.

Si on veut bien comprendre pourquoi ce matériel blindé n'est pas employé par l'armée du pays, il est nécessaire d'examiner brièvement l'organisation de la défense sud-africaine. Relevons tout d'abord qu'il s'agit en l'espèce d'une "task force", c'est-à-dire d'un groupement de troupes ad hoc pour remplir une mission spécifique. Le groupement a des effectifs limités. Il est composé de personnel qui s'engage à longue durée, et qu'on appelle aussi "garde mobile"; il s'y ajoute une garde civique fondée sur l'obligation de servir et le tirage au sort et enfin des "commandos" d'une organisation volontaire remontant à l'époque de la guerre des Boërs et qui, compte tenu des tensions raciales, a acquis une importance accrue. L'Union sud-africaine dispose bien de 12 régiments d'une infanterie moto-mécanisée, mais d'aucune troupe blindée proprement dite. Dans ces régiments, qui sont loin d'avoir les effectifs des régiments suisses, les blindés ne sont pas chenillés; il s'agit de véhicules du type "Saracen" montés sur roues, et mieux adaptés que les véhicules chenillés aux conditions du pays.

On a aussi le sentiment que l'armement et la réorganisation récente des forces armées sud-africaines sont probablement influencés par les difficultés internes auxquelles ce pays doit faire face. Les Centurions en dépôt à Durban n'étaient donc pas destinés à équiper une formation sud-africaine déjà existante. Ils étaient prévus, comme déjà dit, pour l'armement d'une division blindée ad hoc formée de volontaires et mise sur pied en cas de conflit ou de tension internationale accrue. Les conditions qui ont présidé à leur acquisition n'étant plus les mêmes, les chars sont disponibles.

On peut se demander aussi pourquoi un tel matériel n'a pas été dirigé vers d'autres pays membres du British Commonwealth. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question de manière entièrement satisfaisante. Relevons toutefois que les puissances qui se préoccupent de stratégie mondiale réduisent leurs forces conventionnelles pour mettre sur pied des "forces de frappe" répondant aux exigences d'une guerre globale. L'Angleterre, ou d'autres pays du Commonwealth, n'avaient donc pas de raison d'augmenter leurs effectifs de troupes blindées, puisqu'ils sont en train de procéder à une réduction des formations "classiques". En outre le Centurion n'est pas introduit dans tous les pays du Commonwealth. Le Canada, par exemple, ne se tient pas non plus aux modèles britanniques mais à ceux de son voisin, l'Amérique. Quoi qu'il en soit,

- 6 -

ces blindés nous conviennent aussi bien que les 200 Centurions que nous avons incorporés dans notre armée au cours des dernières années. Il est ainsi démontré qu'il ne s'agit pas de matériel dont les nègres eux-mêmes ne voudraient plus - ainsi que l'ont prétendu des critiques malintentionnés - mais d'un matériel de guerre de qualité que nous pouvons obtenir à des conditions extrêmement avantageuses. Les blindés n'ont du reste quand-même pas dû être extraits du sable dans la mesure où le dessinateur de la "Weltwoche" se l'est représenté.

Rappelons entre parenthèses que nous ne sommes pas les seuls à nous intéresser à ces chars. Nous savons que nous avons à nos côtés le Danemark, le Portugal, la Belgique et la Hollande de même que la RAU et Israël.

Il me reste à traiter une question qui a été soulevée par Monsieur le Conseiller national Bringolf à Sils-Maria et que j'ai entendu discuter dès lors dans d'autres milieux: Est-il exact que l'affaire avec l'Afrique du Sud servirait à des intérêts autres que la défense nationale? Est-il exact que certains milieux auraient "monté" l'affaire des Centurions pour sauver des capitaux qu'ils considèrent comme étant en danger à l'extrémité sud de cette Afrique en fièvre? L'affirmation de Monsieur Bringolf m'avait surpris. C'était la première fois que j'avais entendu parler d'une telle hypothèse. Après m'être informé, je suis en mesure de vous confirmer qu'aucun intérêt particulier n'est lié à l'achat que le Conseil fédéral vous propose.

Rappelons d'abord dans cet ordre d'idées que nous pratiquons avec l'Afrique du Sud un régime de libre échange. Il n'y a donc aucune sorte de clearing qui permettrait le transfert de capitaux suisses à l'occasion de l'achat envisagé. Cet achat se ferait sur la base d'un contrat entre la Suisse et le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Ce contrat est prêt à être signé, le consentement des Chambres étant naturellement réservé. Une option nous est accordée pour le prix jusqu'au 31.12.1960. Le contrat est à votre disposition si vous désirez le voir. Vous y constateriez que l'achat de 100 chars Centurion n'est lié en aucune manière à des conditions telles que celles que Monsieur Bringolf paraissait craindre. Aucune clause de ce contrat ne met des tiers en cause.

Il est vrai qu'une grande maison d'armements - ayant appris par la presse qu'une affaire importante était envisagée avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud - s'est adressée au département militaire. Elle a suggéré que l'occasion soit saisie pour demander à l'Afrique du Sud de se procurer en contre-partie du matériel de guerre en Suisse. Cette intervention est compréhensible. Nous constatons en effet que la plupart des pays ne laisseraient certainement pas passer une occasion aussi belle sans défendre les intérêts de leurs industries. Nous nous sommes contentés cependant de signaler cette intervention à la division du commerce du département de l'économie publique et au département politique. Aucune suite n'y a été donnée. Je peux vous fournir l'assurance formelle qu'à part la discussion concernant l'acquisition des 100 chars Centurion, aucune transaction n'a été engagée par nos services avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Il est donc faux de prétendre que nous aurions l'intention d'acheter des chars pour satisfaire à des intérêts particuliers.

- 7 -

Relevons aussi à cette occasion que nous traitons de gouvernement à gouvernement sans qu'aucun intermédiaire, cette fois, ne puisse participer à un profit quelconque sur le prix que nous payons pour les Centurions.

La décision quant à l'usage qu'il convient de faire d'une offre aussi avantageuse à tous égards appartient maintenant aux Chambres. Le Conseil fédéral ne pouvait pas prendre pour sa part la responsabilité d'écarter une possibilité de renouveler et de compléter notre matériel blindé en réalisant une économie de presque 100 millions de francs.

Cette acquisition se présenterait peut-être sous un aspect différent si le char suisse 58 pouvait être remis à la troupe à une date plus rapprochée que celle qui est mentionnée dans le message. Nous constatons dans cet ordre d'idées qu'aux avantages du prix vient s'ajouter celui du délai de livraison. En effet, avec le Centurion nous pouvons équiper un groupe en 1962 et l'autre en 1963, tandis qu'il faudrait attendre jusqu'à 1965 si nous prenions les chars 58. Vu la situation internationale, cette différence de délai nous paraît décisive.

Il est certes regrettable que le char 58 ne soit livrable plus tôt. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler à ce propos que, dans le cas d'un développement technique de cette envergure, il est extrêmement difficile d'en fixer la fin. Nous estimons néanmoins que l'état du développement a atteint un point tel que le lancement, dès maintenant, d'une fabrication en série pourrait se faire sans risques notables. Mais elle implique précisément les délais qui sont donnés dans le message.

Le Chef du service technique militaire vous dira pourquoi le temps de fabrication du char 58, estimé à 3 ans, c'est-à-dire du début de la fabrication à la livraison, ne peut être réduit sauf si, dès maintenant déjà, les moyens nécessaires aux préparatifs de cette fabrication pouvaient être mis à disposition.

Quant à l'offre de l'Union sud-africaine la situation est différente. Il s'agit en effet d'une occasion qu'il faut prendre en considération sans retard.

Je vous demande en conclusion de bien vouloir approuver la proposition qui vous est faite d'acquérir 100 chars blindés Centurion et d'ouvrir dans ce but le crédit nécessaire. Vous pouvez être assurés que cette proposition est celle d'une opération favorable. Qu'elle soit au surplus avantageuse ne saurait la déprécier.

Der Generalstabschef fügt den Ausführungen von Herrn Bundesrat Chaudet bei, dass auch die Generalstabsabteilung, schon bevor ein entsprechender Antrag an das EMD gestellt worden sei, sich die Sache lange und reiflich überlegt habe. Dabei habe man sich insbesondere wegen der eigenen Panzerentwicklung Gedanken gemacht, ja vorerst eine Beschaffung von Centurionpanzern aus Südafrika als Verleugnung der Idee der Entwicklung des Panzers 58 empfunden.

Der Centurionpanzer sei auch heute noch ein sehr guter Kampfpanzer und man gewinne bei der Beschaffung der südafrikanischen Centurionpanzer 2 Jahre Zeit und 100 Mio Franken. Man habe jedoch die berechtigte Hoffnung, anschliessend an die

Lieferung der Centurionpanzer aus Südafrika den Panzer 58 herstellen zu können. Im Hinblick auf die terminlichen und finanziellen Vorteile der Centurion-Beschaffung aus Südafrika wäre es nicht verantwortbar gewesen, keinen entsprechenden Antrag zu stellen. Die Vorteile überwiegen die Nachteile. Der Centurion V unterscheidet sich nur in einem wesentlichen Punkte vom Centurion VII. Es sei dies der Aktionsradius, welcher beim Centurion V auf der Strasse 80 km, im Gelände 50 km betrage, während der Centurion VII einen solchen von 150 km auf der Strasse und von 90 km im Gelände aufweise. Bei unseren kurzen taktischen Distanzen komme diesem Unterschied jedoch kein grosses Gewicht zu.

Die beabsichtigte Verwendung der Panzer sei in der Botschaft umschrieben. Man könne unterscheiden zwischen zwei Varianten, je nachdem, ob der Reorganisationsvorschlag für die Armee angenommen oder abgelehnt werde. Für den Fall der Ablehnung der Reorganisation würden die Centurionpanzer aus Südafrika als Ersatz für die nächstens zu ersetzenden G-13 Panzer verwendet. Sollte es dagegen zur Annahme des Reorganisationsvorschlages kommen, so würden die 6 Panzer-Abteilungen der Panzer-Regimenter der mechanisierten Divisionen aus den Centurionpanzern gebildet. 200 Centurionpanzer hätten wir bereits. 100 würden aus Südafrika dazukommen. Pro Abteilung seien 50 Panzer vorgesehen, sodass man für 6 Abteilungen 300 Panzer benötige. Dabei würden vorerst 6 Panzer-Abteilungen à 2 Kompanien mit den vorhandenen 200 Centurionpanzern gebildet. Die 3. Kompanie würde aus den südafrikanischen Centurionpanzern aufgestellt, nach Durchführung der Revision an denselben. In beiden Fällen würden die Centurion-Abteilungen - gekoppelt mit Motor- dragonern im Falle der Bildung von mechanisierten Divisionen, oder ad hoc gekoppelt mit Infanterie-Verbänden - für Angriff und Gegenangriff eingesetzt, wobei es zum Kampf zwischen Panzer und Panzer kommen würde. Dafür aber sei der Centurionpanzer bestens geeignet. Der Panzer stelle zudem an sich eine bedeutende Verstärkung der Möglichkeit der aktiven Kriegsführung im Rahmen der strategischen Verteidigung dar.

Oftmals schon sei die Frage aufgeworfen worden, wieso ausgerechnet die Schweiz als einziger Interessent für diese Panzer auftrete. Wie jedoch eine Erkundigung bei der Schweiz. Gesandtschaft in Pretoria ergeben habe, seien wir nicht die einzigen konkreten Interessenten. Aegypten und Israel hätten bereits ihr Interesse bekundet. Der Verkauf an diese beiden Länder sei jedoch aus politischen Gründen nicht in Erwägung gezogen worden. Verhandlungen mit andern Interessenten seien vorläufig gestoppt worden. Sie lägen in der Hand eines kanadischen Vertreters, wobei sich Portugal, Dänemark, Holland und Belgien ebenfalls für diese Panzer interessierten. Der Schweiz gebe man vielleicht deshalb den Vorzug, weil man hier glaube, am ehesten bezahlt zu werden.

#### Eintretensdebatte

Nationalrat Oprecht stellt den Antrag, es sei auf die Vorlage nicht einzutreten. Ohne die Panzerfrage an sich aufwerfen zu wollen, macht er geltend, dass durch diese Beschaffung die Eigenentwicklung sabotiert werde, was übrigens auch aus den Ausführungen des Generalstabschefs entnommen werden könne. Es sei klar, dass die Herstellung des Panzers 58 teurer käme, wenn wir eine kleinere Anzahl davon herstellen könnten.



Ferner handle es sich beim Centurion V um ein veraltetes Modell. Diesbezüglich könne auf einen Artikel in der südafrikanischen Presse verwiesen werden, in welchem erwähnt sei, dass diese Panzer bereits veraltet seien, und dass diese 68 Tonnen schweren Panzer nicht geeignet seien für die südafrikanischen Verhältnisse. Bei den 68 Tonnen handle es sich um englische Tonnen.

Für die Schweiz eigne sich besser ein mittelschwerer Panzer wie der Panzer 58. Es sei 12 Jahre her, seit er sich bei der damaligen Labour-Regierung in England für die Beschaffung von Centurionpanzern eingesetzt habe. Heute seien diese jedoch veraltet.

Auch die Ueberlegungen bezüglich der Kosten seien nicht geschickt, denn diese Argumentation könnte sich gegen den Panzer 58 richten. Man könnte ja dann geltend machen, man solle alle Panzer aus dem Ausland beziehen, da dies eine weitere Kosteneinsparung bedeute. Er müsse auch die Frage stellen, wo die Auswahl der Panzer getroffen werde, und wo dieselben gereinigt und revidiert würden. Eventuell seien sie dann noch in Südafrika, wenn man sie nötig hätte.

Ferner sei zu berücksichtigen, dass wir mit der Beschaffung der Centurionpanzer aus Südafrika wieder ein neues Waffensystem einführen. Wir hätten dann Panzer Mark III, Mark V, Mark VII, AMX und Panzer 58, was sicher unzweckmässig sei. Wie stelle man sich zudem den allfällig notwendig werdenden Ersatz einzelner Panzer dieses Typs vor ?

Schliesslich müsse er auch auf die politische Frage hinweisen. Die Schweiz lasse sich hier in ein Geschäft mit einem Land ein, welches durch die Behandlung der Rassenfrage sich von der übrigen Welt isoliert habe. Er müsse aus allen diesen Gründen den Antrag auf Nichteintreten stellen.

M. Borel, conseiller national, se rallie à la proposition de M. Oprecht, conseiller national. Sans vouloir critiquer ceux qui ont été chargés de l'examen des chars sud-africains, il fait remarquer que ces chars sont déjà depuis 5 ans au soleil et sont d'un modèle déjà ancien. Nous avons dans notre armée des chars du type VII, alors qu'on parle déjà du type X. Le type VII est donc un modèle démodé, à plus forte raison le type V. En outre le Centurion a laissé une mauvaise impression lors de la démonstration à Thouné. Il convient peut-être pour la plaine et le désert, mais pas pour notre terrain suisse. Par contre le char 58 lui a plu et il serait prêt à soutenir toute proposition tendant à faire accélérer le développement du char 58, même si ce char 58 n'est actuellement pas encore parfaitement au point. Acheter des chars avec un rabais de 100 millions signifie peut-être les payer trop cher. Les avantages tactiques du char 58 valent davantage que 100 millions de plus.

La situation politique joue finalement elle aussi un grand rôle. Il fut un temps où l'on a vendu des Vetterli aux Abssins pour qu'ils puissent défendre leur indépendance. L'affaire en question ici est une "gifle aux Nations noires". Même si ces Etats se trouvent encore aujourd'hui dans une situation confuse, il est possible que dans 20 ans ils fassent une autre figure. C'est peut-être une affaire qui paraît avantageuse aujourd'hui, mais qui pourrait nous coûter cher par la suite. Il est aussi très possible que des difficultés surgissent lors de l'embarquement en Afrique du sud, du transport vers la Suisse ou éventuellement lors du déchargement en Suisse même.

Nationalrat Hackhofer stellt zwei Fragen.

1. In der Botschaft werde der Centurion Mark V dem Centurion Mark III entgegengestellt, während der Generalstabschef den Mark V mit dem Mark VII verglichen habe. Deshalb stelle er die Frage, ob der Mark V eher zum Mark VII oder zum Mark III gehöre.

- 10 -

2. Ferner würde es ihn interessieren, was Entspannungspanzer seien.

Nationalrat Bachmann erklärt, die Vorlage enthalte recht verführerische Elemente. Einesteils Einsparung von 100 Mio Franken, andererseits terminliche Verbesserungen. Für ihn stellten sich folgende Fragen:

"Wie verhält sich der Kauf der südafrikanischen Panzer zur Weiterentwicklung und Fabrikation des Panzer 58 ?

Wird dessen Fabrikation erschwert, verzögert oder stellt sie sich teurer ?

Was soll mit den G-13, welche die südafrikanischen Panzer zum Teil ersetzen sollen, geschehen ?"

Er weist auch darauf hin, dass der Panzerkredit vom 12.4.51 von 400 Mio Franken ausgeschrieben sei, und dass deshalb offenbar ein neuer Kredit notwendig sei.

Nationalrat Schwendinger erklärt, er habe alles Verständnis dafür, dass man Zeit gewinnen wolle bei der Panzerbeschaffung. Er begreife deshalb die Verwaltung, wenn sie die Verantwortung für eine Verzögerung in der Panzerbeschaffung nicht übernehmen wolle und den Antrag auf Beschaffung der südafrikanischen Centurionpanzer gestellt habe. Es stelle sich aber dabei auch ein psychologisches Moment zur Diskussion. Er zweifle, ob die Mannschaft, welche nun einen veralteten Panzer erhalten soll, Vertrauen in diese Waffe haben könne. Eine Operationsmöglichkeit von 50 km im Felde sei zu klein. Schon in einem Vormarsch sei diese Distanz bald erreicht und man stehe dann vor dem Feind, ohne die Möglichkeit zu weiterer Bewegung zu haben, und man könne auch vor überlegenem Feind nicht zurückweichen. Diese Tatsachen aber könnten schwerste psychologische Folgen für die Panzerbesatzungen haben. Er sei deshalb bereit, die Verantwortung für eine Verzögerung in der Panzerbeschaffung zu übernehmen und schliesse sich dem Nichteintretensantrag von Nationalrat Oprecht an.

M. P. Chaudet, conseiller fédéral, déclare que le Conseil fédéral a remarqué dès le début les différents aspects parfois pas très agréables de l'affaire. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue les raisons financières qui ont conduit à la recommandation du marché, lorsqu'on sait avec quelle parcimonie est conçu le plan financier.

Encore plus importante est la question des délais de livraison. L'on gagne 2 ans en achetant les chars Centurion de l'Afrique du sud, ce qui peut devenir déterminant. Il est clair qu'on achèterait immédiatement le char 58 s'il pouvait être livré plus tôt. Une livraison n'est pas possible avant 1965. Et entre-temps nous n'aurions alors pas de chars. Si rien ne se passe jusqu'en 1965, nous aurions peut-être alors mieux fait d'attendre le char 58. Pourtant il semble que nous allons au-devant d'une période critique et qu'il serait risqué de ne pas conclure le marché en question.

M. Oprecht, conseiller national, a spécialement critiqué le projet du point de vue d'un sabotage de nos propres développements. A ce propos, il faut tenir compte du fait qu'il faudra plus tard remplacer aussi 200 chars AMX et 200 chars Centurion, pour lesquels le char 58 entre en considération. La réorganisation prévoit une augmentation du parc de chars de 100 unités et aussi le remplacement des 150 chars G-13, de sorte qu'il faudra acquérir en tous cas 250 chars. L'acquisition des chars sud-africains ne retarde en rien le développement et la fabrication du char 58; mais en y renonçant, on pourrait évidemment fabriquer 100 chars 58 de plus.

- 11 -

En ce qui concerne le côté politique soulevé par M. Borel, conseiller national, sous forme de " gifle aux Nations noires", il faut mentionner que le Département politique n'a fait aucune opposition à l'achat des chars.

Quant aux chars G-13, il est nécessaire de les remplacer et de les mettre hors service.

Der Generalstabschef führt zu den Aeusserungen von Herrn Nationalrat Oprecht aus, dass er sich die vorgebrachten Ueberlegungen auch gemacht habe. Er glaube aber, dass man von der Schweiz nicht verlangen könne, dass sie sich wegen dem Rassenproblem in diesem Geschäft ein Opfer auferlege. Die Neutralität der Schweiz werde damit nicht berührt.

Dass mit dem Kauf die eigene Panzerentwicklung sabotiert werde, sei auch insofern nicht richtig, als bis heute keine Stimmen laut geworden seien, welche sich gegen eine Erhöhung der Anzahl Panzer richteten. Auch der Vorschlag der Oberstdivisionäre Waibel und Ernst sehe eine Erhöhung des Panzerbestandes vor. Der G-13 müsse ersetzt werden und zwar nicht nur aus taktischen sondern auch aus technischen Gründen. Dafür müssten 150 Panzer beschafft werden. Er sei deshalb zu 999 Promille überzeugt, dass es doch zu einer Beschaffung des Panzers 58 kommen werde.

Es sei nicht richtig, den Centurion Mark V als veraltet zu bezeichnen. Es handle sich einfach um ein älteres Modell. Der Centurion werde immer noch gebaut, und zwar in derselben Gewichtsklasse. Auch Schweden kaufe noch Centurionpanzer. Dies heisse allerdings nicht, dass der Panzer 58 nicht ein besserer Panzer sei. Die Vorteile der Beschaffung der südafrikanischen Panzer aber liegen im Gewinn von 2 Jahren und in der Einsparung von 100 Mio Franken. Die sogenannte Veralterung wiege viel weniger schwer als diese beiden Tatsachen.

Bezüglich der Ersatzfrage könne er Herrn Nationalrat Oprecht beruhigen. Die Beschaffung von Ersatz sei nicht nötig, da in jeder Panzerabteilung 8 Panzer als Reserve vorgesehen seien. Wenn zudem ein Ersatz sich trotzdem als nötig erweisen würde, so könnte man eben Panzer 58 dafür beschaffen.

Was die Unterschiede zwischen den einzelnen Centurionmodellen betreffe, so werde Herr Oberst Stucki darüber noch Auskunft geben.

Die Bedenken von Herrn Nationalrat Schwendinger bezüglich der Panzerbesatzungen könne er nicht teilen. Die Besatzungen der Centurionpanzerverbände erweckten nicht den Eindruck, dass sie in ihre Waffe kein Vertrauen hätten, sondern diese seien im Gegenteil stolz auf ihre kraftvolle Waffe. Er glaube vielmehr, dass der Eindruck auf die ganze Armee ein äusserst schlechter wäre, wenn wir in einem Kriege Panzer nicht hätten, welche man in der Lage gewesen wäre zu günstigen Bedingungen zu beschaffen. Was die kürzere Operationsdistanz des Mark V betreffe, so sei doch zu bedenken, dass unsere Panzer in der Schweiz eingesetzt würden. 80 km auf der Strasse und 50 km im Gelände stelle eine Distanz von Zürich bis fast nach St. Gallen dar. Eine solche Distanz könne als ganze Panzeroperation betrachtet werden. Zudem sei es selbstverständlich, dass der Panzer, bevor er mangels Treibstoff bewegungsunfähig werde, wieder aufgetankt werde, d.h. bereits auf dem Vormarsch.

Oberst Stucki führt aus, im Jahre 1955 hätten wir 100 Centurionpanzer Mark III beschafft, mit welchen die Panzerabteilungen 12 und 14 aufgestellt wurden, welche dem 2. und 4. A.K. zugeteilt wurden. Der Unterschied zwischen Mark III und Mark V

- 12 -

liege in der Hilfsbewaffnung. Da wir jedoch beide Panzer mit dem schweizerischen Mg. ausrüsteten, bestehe kein Unterschied. 1956 habe man weitere 100 Centurionpanzer Mark VII beschafft, mit welchen die Panzerabteilungen 11 und 13 aufgestellt wurden, welche dem 1. und 3. A.K. zugeteilt wurden. Im einzelnen bestünden in folgenden sechs Punkten Unterschiede zwischen den Modellen Mark V und Mark VII:

1. Der Mark VII habe, wie bereits erwähnt, einen grösseren Aktionsradius.
2. Der Mark VII besitze im Turm einen mitrotierenden Boden, was eine Verbesserung des Kampfraumes im Panzer darstelle.
3. Er habe eine seitliche Oeffnung für den Munitionseinlad.
4. Die Luftaustrittsöffnungen über dem Motor seien neu konstruiert.
5. Eine zusätzliche Ventilation über der Hilfsbewaffnung im Turm sei angebracht. Nachteile im Mark III hätten sich jedoch diesbezüglich nie ergeben.
6. Der Mark VII sei mit Einheitsgewinden ausgerüstet gemäss NATO-Vorschriften. Dazu sei zu beachten, dass wir ja bereits jetzt Mark III und Mark VII Panzer besässen, und das unser Reparaturdienst dementsprechend organisiert sei.

Der Mark VII stelle nicht die letzte Entwicklung des Centurionpanzers dar. Es gebe noch einen Mark VIII, IX und X. Der Mark VIII entspreche dem Mark VII, mit der Ausnahme, dass der Mark VIII eine gegenrotierende Kommandantenkuppel besitze. Dieser Verbesserung komme in unserem Gelände jedoch keine grosse Bedeutung zu. Der Mark IX entspreche dem Mark VII, mit der Ausnahme, dass er eine 10,5 cm Kanone besitze, und der Mark X entspreche dem Mark VIII, sei jedoch mit 10,5 cm Kanone ausgerüstet.

M. P. Chaudet, conseiller fédéral, répondant à une question de M. Oprecht, conseiller national, concernant le lieu où seraient révisés les chars, déclare que ceux-ci seraient révisés dans les Ateliers fédéraux et qu'ils seraient transportés en Suisse sitôt après la signature du contrat.

Nationalrat Oprecht möchte dazu noch wissen, wie und wo man die Panzer, die für die Schweiz bestimmt sind, auswähle. Er sei immer noch der Ueberzeugung, dass man ein grosses Risiko eingehe. Zudem frage er sich, ob man nicht die Seriefabrikation des Panzer 58 vermehrt forcieren könne, worüber der Chef der KTA um Auskunft ersucht werde. Auch aus den Ausführungen von Herrn Oberst Stucki ergebe sich der Eindruck, dass es sich beim Mark V um ein veraltetes Modell handle. Wie bereits erwähnt, stehe dies auch im zitierten südafrikanischen Zeitungsartikel. Deshalb sei auch der Preis so niedrig.

Schliesslich müsse er auch auf die Botschaft betreffend die Organisation des Heeres (Truppenordnung) vom 30.6.60 verweisen, wo auf Seite 57 erklärt werde, die 1'200 Mio jährliche Ausgaben würden bis 1964 nicht überschritten. Er frage sich, ob man mit dieser Vorlage nicht doch darüber hinaus gehe.

Nationalrat Weibel stellt folgende 3 Fragen:

1. Kann die Optik dieses Centurionpanzers als modern bezeichnet werden?
2. Kann die Instandstellungsfrist dieser Panzer nicht abgekürzt werden?
3. Besteht keine Möglichkeit zum Einbau von Zusatztanks?

- 13 -

Nationalrat Hackhofer weist darauf hin, dass das Argument von Herrn Nationalrat Oprecht bezüglich des südafrikanischen Zeitungsartikels sich wohl damit erledige, dass dort von einem Panzer von 68 Tonnen gesprochen werde, während der Centurionpanzer ja 50 Tonnen wiege.

Dagegen stelle sich immer noch die Frage der Koordinierung bezüglich der beabsichtigten Fabrikation des Panzers 58. Offenbar sei eine Serie von 150 Stück vorgesehen, während ohne südafrikanische Panzer eine 1. Serie von 250 Panzern fabriziert werden könnte. Es stelle sich deshalb die Frage, was für Auswirkungen dies auf den Preis pro Panzer habe.

M. Borel, conseiller national, fait encore remarquer que l'acquisition de ces chars Centurion va éveiller dans le peuple un sentiment de fausse sécurité, puisque l'on va obtenir ainsi un char démodé. Il lui semble qu'on devrait pouvoir accélérer davantage la fabrication du char 58. Celui-ci présente vis-à-vis du Centurion de tels avantages par sa plus grande mobilité, sa hauteur réduite, son moindre poids, que l'économie financière qui en résulte en contrepartie ne paraît pas acceptable. En adoptant le char 58 nous aurions une supériorité suisse.

M. P. Chaudet, conseiller fédéral, renvoie, concernant la possibilité d'une réduction des délais de livraison du char 58, à l'exposé du Chef du Service technique, qui va suivre. On pourrait tout au plus gagner 6 mois. Répondant à la demande de M. Oprecht, conseiller national, au sujet du plan financier des dépenses militaires, il déclare que les crédits pour les chars sud-africains sont compris dans le programme 1960 - 64, parce qu'on avait prévu d'acheter des chars étrangers pendant cette période. A la question de M. Hackhofer, conseiller national, il aimerait préciser qu'on ne peut pas nier une certaine influence sur les prix de fabrication en série du char 58, mais qu'on ne peut pas attendre jusqu'à ce que ce char soit disponible. Il s'agit surtout que le matériel nécessaire soit là au moment critique.

Der Chef der KTA weist darauf hin, dass die Fabrikationszeit des Panzers 58 verschiedentlich als lang bezeichnet wurde. Unter der Annahme, dass im März 1961 ein Beschluss für die Beschaffung von 100 Stück erfolge, sei mit einer Ablieferung zu rechnen mit Beginn Anfangs 1964, Auslieferung September 1965. Die Gründe, welche die lange Fabrikationszeit bedingten, seien folgende:

Die Rohmaterialien seien schwer erhältlich. Die Beschaffung der Guss-Rohlinge, deren Fabrikation inkl. Kontrolle daure 12 Monate. Bei der Wiege müsse man ebenfalls mit 12 Monaten rechnen. Bei den Spezialkugellagern betrage die Lieferfrist 18 - 20 Monate. Bei gewissen Spezialstählen 14 - 18 Monate. Die Bearbeitung sei durch die grosse Anzahl der Operationen gekennzeichnet, welche zudem an verschiedensten Orten in der Schweiz durchgeführt würden. Hier sei mit einer Frist von 12 - 14 Monaten zu rechnen. Erst hierauf, also im Jahre 1963, könne die Montage beginnen, wofür wiederum 6 Monate eingesetzt werden müssten. Zu diesem Programm glaube er stehen zu können, wobei aber keine stillen Reserven für anormale Störungen eingerechnet seien.

Eine Möglichkeit, Zeit zu gewinnen, bestehe darin, dass man schon jetzt die Kredite gewähre, um kritische Rohmaterialien und Werkzeuge zu bestellen, und andere jetzt mögliche Fabrikationsvorbereitungen zu treffen. Zu diesem Zwecke wären in den Jahren 1960 - 61 7 1/2 Mio Franken nötig, womit man ca. ein halbes Jahr gewinnen könne.

- 14 -

Was den Einfluss der Revisionsarbeiten der südafrikanischen Panzer auf die Fabrikation der Panzer 58 betreffe, so finde eine gewisse Ueberlappung statt. Diese habe aber keine Verzögerung bei der Fabrikation des Panzers 58 zur Folge, da andere Werkzeuge verwendet würden und auch andere Leute für diese Arbeiten eingesetzt würden. Die Dauer der Revision sei sehr gründlich überlegt worden, wobei allerdings die Möglichkeit von Ueberraschungen nie vollständig ausgeschlossen werden könne. Jeder Panzer sei gründlich angeschaut und über jeden einzelnen sei ein Verbal, das alle Fehler und Mängel enthalte aufgenommen worden. Ein Panzer sei vollständig demontiert worden. Man glaube mit den Franken 50'000, welche man für diese Arbeiten pro Stück eingesetzt habe, gut auskommen zu können.

Dass die Kosten für den Panzer 58 ansteigen würden, je kleiner die Serie werde, sei unbestritten. Dagegen wäre es wohl falsch, die Entwicklungskosten auf den ersten 150 Stück zu amortisieren. Später seien ja auch die AMX und die Centurionpanzer zu ersetzen, wobei wiederum Panzer 58 oder eine Weiterentwicklung des Panzers 58 in Frage kommen würde.

Zur Anfrage von Herrn Nationalrat Weibel könne erklärt werden, dass die Optik der Centurionpanzer immer befriedigt habe. Ob eine Verkürzung der Instandstellungsfrist möglich sei, sei schwer zu beantworten. Die Frage des Einbaus von Zusatztanks habe man bereits überprüft, sei aber davon abgekommen. Die Lösung dieses Problems suche man darin, dass man mehr Brennstoff auf andern Fahrzeugen mitführe.

Der Generalstabschef bestätigt diese letztere Angabe des Chefs der KTA und weist darauf hin, dass die Russen sogar aussen auf dem Panzer zusätzliche Benzintanks angebracht hätten, was wir allerdings als zu gefährlich erachteten.

Nationalrat Oprecht weist im Hinblick darauf, dass man in Südafrika nur einen Panzer vollständig demontiert habe, erneut auf das grosse Risiko hin, das man mit diesem Kauf eingehe. Er stellt die weitere Frage, wie es sich mit dem Liefertermin für den Motor des Panzers 58 verhalte. Dieser werde bei Daimler-Benz hergestellt und es sei ja allgemein bekannt, dass diese Firma infolge der Hochkonjunktur Mühe habe, ihre Liefertermine einzuhalten.

Der Chef der KTA erwidert auf diese Frage, dass die Beschaffung des Motors für den Panzer 58 bei der Aufstellung des Fabrikationsprogramms berücksichtigt worden sei. Zur Anfrage von Herrn Nationalrat Hackhofer betreffend Entpannungspanzer setzt er eine Photo eines solchen in Zirkulation.

Die Kommission beschliesst hierauf mit 10 : 3 Stimmen Eintreten.

#### Detailberatung

Nationalrat Weibel nimmt Bezug auf die Ausführungen des Chefs der KTA, wonach durch die Gewährung eines Kredites von 7,5 Mio Franken die Fabrikation des Panzers 58 beschleunigt werden könnte. Er glaubt deshalb, dass es wünschbar wäre, den Bundesbeschluss durch Aufnahme eines Artikels 2 neu zu ergänzen, der lauten könnte: "Für die Beschaffung von Rohmaterialien für den später herzustellenden Panzer 58 wird ein Kredit von Fr. 7,5 Mio gewährt". Er weist weiter darauf hin, dass man bisher mit den Fristen nur negative Erfahrungen gemacht habe, so zum Beispiel habe die Contraves

Nationalrat Bühler schon vor 10 Jahren erklärt, dass man innert Monaten Raketen bestellen könne, da deren Entwicklung vor dem Abschluss stehe. Aber nicht einmal die drahtgesteuerte Rakete sei offenbar heute fertig entwickelt. Er denke auch an die Erfahrungen mit der Kriegsmunition der Pak.-57. Auch beim Sturmgewehr habe man aus technischen Gründen ein Jahr Zeit verloren. Von den Flugzeugen wolle er gar nicht sprechen.

Der Vorsitzende macht darauf aufmerksam, dass der Ständerat die Priorität für die Behandlung dieses Geschäftes besitze. Es gehe deshalb verfahrensmässig nicht an, eine Abänderung des Bundesbeschlusses ins Auge zu fassen. Er schlage vielmehr vor, den Bundesrat einzuladen, dieses Problem näher abzuklären und einen diesbezüglichen Antrag an die Kommission zu stellen. Hierauf könne die Kommission während der Session noch einmal zu einer kurzen Sitzung zusammentreten.

M. Glasson, conseiller national, appuie les déclarations de M. Weibel, conseiller national.

M. Borel, conseiller national, invite M. Weibel, conseiller national, à présenter un postulat ou une motion.

Nationalrat Weibel möchte nicht den Weg des Postulates oder der Motion beschreiten.

Nationalrat Hackhofer schlägt vor, den Bundesrat zu beauftragen, Artikel 2 neu zu formulieren.

Der Vorsitzende ersucht die Kommission zum Beschluss wie er sich jetzt präsentiert Stellung zu nehmen und zwar aus verfahrensrechtlichen Gründen. Gleichzeitig könne der Bundesrat aufgefordert werden, die Frage der Kreditgewährung für die Förderung der Seriefabrikation des Panzers 58 zu prüfen.

Nationalrat Oprecht unterstützt eine Förderung des Panzers 58 durch Gewährung eines Kredites.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die Kommission darüber einig sei, dass ein Kredit von rund 7,5 Mio Franken gewährt werden sollte, zur Förderung des Panzers 58. Wie das zu geschehen habe, sei jedoch noch abzuklären.

Nationalrat Weibel ersucht den Vorsitzenden, den Präsidenten der ständerätlichen Militärkommission über dieses Problem zu orientieren.

- 16 -

Der Vorsitzende legt hierauf den Entwurf des Bundesbeschlusses über die Beschaffung von Panzern zur Abstimmung vor. Es erfolgt Zustimmung zum Beschluss mit 10 : 3 Stimmen.

Die Kommission bestimmt den Vorsitzenden als Referenten in deutscher Sprache und Nationalrat de Courten als Referenten in französischer Sprache.

Schluss der Sitzung: 10.30 Uhr.

Der Sekretär:

*Keller*